Centre national
de la musique

Focus Transition écologique : Dispositifs de soutien et accompagnement

Festivals LES SUDS - 13 juillet 2022

Centre national de la musique

PRÉSENTATION DU CNM

CNM et ses missions

Établissement au soutien des acteurs de la filière musicale (toutes esthétiques, musicales) et de variétés (**auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels** en France et à l'international).

- Un établissement public qui a vu le jour le **1er octobre 2020** et qui est le fruit de la fusion de 5 établissements : **le CNV, le Bureau Export, le FCM, l'Irma et le CALIF.**
- **Le CNM gère la perception et la répartition de la Taxe Fiscale qui permet l'abondement de certaines aides sélectives pour les spectacles de musiques actuelles et de variétés.**

Il a pour mission de :

1. Gérer les aides à destination de la filière musicale ou de variétés ainsi que le crédit d'impôt pour le spectacle vivant et la production phonographique,
2. Gérer un observatoire de l'économie et des données de l'ensemble du secteur,
3. Valoriser le patrimoine musical ;
4. Soutenir l'écriture, la composition, l'interprétation, la production, l'édition, la promotion, la distribution et la diffusion de la musique et des variétés,
5. Assurer une veille des technologies et des usages et soutenir l'innovation,
6. Favoriser le développement international du secteur de la musique et des variétés
7. Favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable
8. Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle

Focus : Parcours Transition écologique au CNM

La feuille de route transition écologique du CNM

Mise à disposition de ressources : d'une veille d'actualité, de bonnes pratiques et mise en avant des initiatives individuelles et collectives via une page dédiée sur le site du CNM

Sensibilisation : création d'ateliers en ligne et développement d'une tournée en région

Études : lancement d'études spécifiques pour compléter la connaissance sur la musique et la transition écologique

Outils : participation à la création d'outils de diagnostic de l'empreinte carbone et environnementaux de la filière musicale

Formations : adaptation des modules de formation CNM aux enjeux de la transition écologique

Conseil et orientation : développement d'une offre de conseil et de mise en relation

Aides financières : mise en place d'un accompagnement financier à la transition écologique

1. Dans les programmes d'aide existants
Critères d'appréciation dédiés et prise en compte de dépenses liées à la transition écologique

- Un critère d'appréciation lié à la transition écologique est présent dans la totalité des programmes : « *Les dispositions prises par le porteur du projet en termes de gestion de l'impact environnemental* ».

- Les acteurs sollicitant le CNM, et notamment les lieux, festivals, producteurs de spectacles **sont incités à expliquer dans leurs argumentaires leurs actions en faveur de la RSE et plus particulièrement de la transition écologique**.

- Éligibilité de dépenses organisationnelles ou de fonctionnement liés à la transition énergétique dans certains programmes de soutien sectoriels (les accompagnements RSE, bilans carbone, les actions en faveur de la transition écologique ayant un impact sur le budget de fonctionnement d'une structure - changement de fournisseur d'électricité, alimentation gérée en circuit court…)

2. Un nouveau programme d'aide dédié à la transition écologique

- Création d'un programme dédié portant appui aux organismes d'accompagnement RSE sur le prisme de l'écologie et **valorisant les actions structurantes** et **projets pilotes** permettant de dynamiser la transition écologique de la filière et de mettre en valeur des projets réplicables et inspirants

- Budget voté au CA du CNM le 17 décembre 2021 : **3,5 M€**

2.1 Aide en faveur des projets de transition écologique
Les critères d'éligibilité

BÉNÉFICIAIRES / CRITÈRES ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR :

Cette aide est accessible à l'ensemble des professionnels exerçant la majorité de leur activité dans le champ du CNM (musique toutes esthétiques confondues et variétés).

- ✓ Être affilié du CNM
- ✓ Être structuré en association loi 1901 ou entreprise de toute forme,
- ✓ Avoir au moins un an d'existence.

CRITÈRES ÉLIGIBILITÉ DU PROJET :

Sont éligibles :

- Les structures dédiées à la RSE et plus particulièrement à la transition écologique dans le champ de la musique et des variétés

OU

- Les projets pilotes ou les actions structurantes en faveur de la transition écologique portés par des personnes morales dans le champ de la musique et des variétés.

« *Mots clefs : Initiatives collectives, innovantes, réplicables, mutualisées ou mutualisables* »

2.3 Aide en faveur des projets de transition écologique
Les dépenses éligibles et plafonnement de l'aide

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles tous les coûts directement liés au projet.

Les premières actions décrites dans le projet peuvent avoir été amorcées dans les six mois précédant la date de dépôt du dossier.

Il est possible d'être accompagné financièrement :

- Soit sur les dépenses de fonctionnement de la structure (RSE)

OU

- Soit sur les dépenses liées au projet.

PLAFONNEMENT DE L'AIDE

Le montant de l'aide est limité à 40% des dépenses éligibles

Un bénéficiaire ne peut recevoir qu'une seule aide par année d'exercice

2.4 Membres de la commission

	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Métier	**Nom**	**Prénom**	**Nom**	**Prénom**
Artistes	BENREHAB	Sabrina	GUEZ	Sébastien
	EDDAIRA	Myriam	ROBINEAU	Chloé
	HUET	Karine	DOREMBUS	François
	MARTIAL	Leila	MARISSAL	Cécilia
Experts structuration professionnelle / RSE	BARBIER	Solweig	SHARP	Gwendolenn
	BRANLY	Hadrien	ROUX	Fabienne
	COLIN	Boris	BOS	Antoine
	LAIR	Maryline	FERME	Véronique
	PERRISSIN	Jean	ROGER	François
Producteurs phonographiques & éditions	BRABAN	Flore	DEVIS	Pierre-Antoine
	CHABAUD	Mathieu	JAMOIS	Thomas
	FORGET	Frédéric	LE SACHE	Tania
	VOGLIERI	Hélène	GAILING	Mathilde
Spectacles vivants (Producteurs de spectacles, Festivals, Lieu)	DECROIX	Florent	KANOU	Myriam
	GROSEILLER	Alexandra	ROUSSELET	Jean-Luc
	MICHAUT	Franck	TESTAERT	Franck
	MICHEL	Olivier	DUTHU	Emmanuelle
	ROLLAND	Jean-Paul	DIAN	Mickael

PARCOURS D’UN DOSSIER

3.1 Parcours d'un dossier

ÉTAPE 1 : LE DÉPÔT

Les dossiers de demande d'aide et leur composition figurent sur https://monespace.cnm.fr/ où doit également être déposée la demande.

1. **Créer un compte sur l'espace personnel « mon espace**
2. **S'affilier sur via « mon espace » CNM**
3. **Créer une demande en ligne en cliquant sur « Créer votre demande »**

Attention : aucune demande hors délais ne pourra être saisie sur "monespace.cnm.fr" et aucune demande reçue par email ne sera traitée

3.2 Modalité du dossier

ÉTAPE 2 : L'INSTRUCTION

❖ Les services du CNM vérifient la complétude et l'éligibilité du dossier

❖ La non-transmission d'informations manquantes entraîne l'irrecevabilité du dossier

❖ Les services du CNM transmettent chaque dossier éligible à la commission

ÉTAPE 3 : LA COMMISSION

❖ Pour chaque dossier de demande éligible, la commission émet un avis sur l'attribution de l'aide :

- Rendu sur le fondement de critères d'appréciation
- qui permettent aux membres des commissions d'établir des priorités d'intervention et, ainsi, de se prononcer (avis favorable / défavorable)

❖ La décision d'attribution de l'aide relève du président du CNM, sur avis de la commission concernée.

❖ Un dossier pour lequel une décision a été rendue ne peut faire l'objet d'un nouveau dépôt.

3.3 Aide en faveur des projets de transition écologique
Les critères d'appréciation

LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION :

- La transférabilité ou reproductibilité du projet,
- La lisibilité budgétaire et la transparence de la demande,
- La diversité des sources de financement (privées ou publiques),
- Les moyens mis en œuvre par l'organisme sollicitant un soutien,
- La cohérence des frais de structure avec l'économie du projet,
- Le travail en réseau / en collaboration avec les autres acteurs préexistants œuvrant dans un champ d'action similaire,
- Le respect des dispositions des conventions collectives nationales étendues et applicables à l'ensemble des personnels,
- Un cadre de bonne pratique professionnelle,
- La rigueur et le sérieux de la demande et la sincérité des informations et documents présentés,
- Le caractère innovant,
- La prise en compte des contextes territoriaux et temporels,
- L'impact du projet,
- Le rayonnement du projet,
- Les dispositions prises en termes de place des femmes dans la structure demandeuse.

CONTACT

AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ophélia BLOUTIN
Assistante administrative
Tel : 01 88 83 85 24
Mail : ophelia.bloutin@cnm.fr

Chloé METAIREAU
Responsable des aides à la structuration, au développement professionnel et à la transition écologique
Tel : 01 88 83 85 35
Mail : chloe.metaireau@cnm.fr et structuration@cnm.fr

PÔLE EXPERTISE ET CONSEIL

Maxime THIBAULT
Responsable expertises innovation & transition écologique
Tel : 01 88 83 85 24
Mail : maxime.thibault@cnm.fr

Centre national
de la musique